

# Règlement des Jeux Cognaçais Ados #4

## 21 mai 2025

### **Article 1. Organisation – But**

La Ville de Cognac, ayant son siège social Hôtel de Ville CS 20217 – 16111 Cognac Cedex organise des jeux autour de la Culture, du Patrimoine et du Sport, nommés « **Les Jeux cognaçais Ados** » le mercredi 21 mai 2025 permettant de gagner un trophée.

Le but est de mettre en place un événement convivial autour du patrimoine et du sport, ouvert aux 11-17 ans, domiciliés à Cognac ou alentours.

### **Article 2. Participation et modalités**

La participation au jeu est ouverte à toute personne en bonne forme physique, âgée de 11 ans minimum et jusqu'à 17 ans maximum, à l'appui d'une autorisation parentale écrite, avec une tenue adéquate.

Le jeu est organisé par équipes de 5 personnes, constituées au moment de l'inscription. Aucun remplacement ne sera autorisé si une personne est contrainte d'abandonner au cours des Jeux cognaçais Ados : l'équipe assurera en interne la réalisation des épreuves.

Pour jouer, le participant doit s'inscrire via le formulaire mis à disposition sur le site de la Ville de Cognac en indiquant les noms, prénoms, date de naissance, adresse, adresse mail, les n° de téléphone de l'adulte référent (famille, animateur, professeur...) responsable des 5 membres de l'équipe formée.

Modalités d'inscription : manifestation gratuite.

### **Date limite d'inscription : 16 avril 2025.**

Chaque jeu sollicitera l'ensemble de l'équipe. Les Jeux cognaçais Ados sont constitués de 5 épreuves :

- l'octopus race,
- le lancer de charentaises sur cible,
- le biathlon (trottinette et tir à la sarbacane),
- le quiz patrimoine,
- le blind test musical.

Cf. Annexe descriptive des Jeux cognaçais Ados.

### **Article. 3 Jury**

Le jury est composé de 5 personnes issues des services de la Ville. Il arbitrera l'ensemble des jeux et établira à chaque épreuve le classement des équipes et le nombre de points attribués en conséquence.

### **Article. 4 Système de points – Fair play – Disqualification**

Les points sont attribués à chaque épreuve de manière similaire. Chaque épreuve rapporte un nombre de points en fonction de son classement. L'équipe qui aura le maximum de points durant les jeux sera déclarée championne.

Chaque équipe dispose d'un bonus qu'elle utilisera comme suit. Le bonus ne peut être utilisé qu'une seule fois dans l'épreuve de son choix. L'équipe doit indiquer auprès du jury l'utilisation de son bonus avant le début de l'épreuve choisie. Si l'équipe gagne l'épreuve, elle multiplie ses points par 2.

Le fair-play sera pris en compte par le jury lors de chaque jeu via d'éventuels points de bonus. Ainsi, le jury, souverain, peut prodiguer des points de bonus sur certaines épreuves à certaines équipes si celles-ci ont un comportement particulièrement fair-play.

Le jury a le droit sans préavis de disqualifier une équipe – ou un de ses membres – d'une épreuve s'il y a un comportement anti fair-play (tricherie, comportement anti-sportif, insulte...).

Le jury peut également exclure (en accord avec les organisateurs) définitivement une équipe – ou un de ses membres – des jeux pour la même raison.

En cas de disqualification de l'équipe à une épreuve, celle-ci marque 0 point. En cas de disqualification d'un de ses membres, le jury décide selon la situation s'il doit compter les points de cette équipe pour l'épreuve ou s'il attribue une pénalité.

### **Article 5. Détermination du gain et de l'équipe gagnante**

Des grilles de scores seront réalisées pour chaque épreuve ainsi qu'une grille récapitulative avec le total des scores à la fin des Jeux cognaçais.

Un trophée sera remis à l'équipe gagnante le **mercredi 21 mai vers 18h à l'Hôtel de Ville**. Ce trophée sera remis en jeu à chaque nouvelle édition des Jeux cognaçais Ados.

### **Article 6. Couverture photos – Audiovisuels – Publication des résultats**

Du fait de son engagement, le participant déclare avoir pris connaissance et accepté les dispositions légales et réglementaires relatives au droit de reproduction publique par l'image de l'événement dans le cadre de la promotion de celui-ci.

La Ville de Cognac se réserve le droit de publier les noms de tous les gagnants et leurs photos, sans que cela ne leur ouvre d'autres droits que les prix attribués.

Cette opération est soumise aux dispositions de la Loi « informatique et liberté » du 6 janvier 1978, comportant notamment au profit des participants, le droit d'accès et de rectification pour toutes informations les concernant sur tous fichiers à usage de la Ville de Cognac. Pour ce faire, il suffira d'envoyer une demande par écrit à l'adresse suivante : Ville de Cognac. CS 20217 - 16111 COGNAC Cedex.

### **Article 7. Limite de responsabilité**

La Ville de Cognac se réserve le droit de reporter, de modifier, d'annuler les Jeux (une ou plusieurs épreuve.s) si les circonstances l'exigent. En tout état de cause, sa responsabilité ne saurait être engagée à ce titre.

La Ville de Cognac ne pourrait aucunement être tenue responsable d'un préjudice quelconque (personnel, physique, matériel, financier ou autre) survenu à l'occasion de la participation d'un joueur au jeu.

Il incombe à chaque participant d'être assuré personnellement (responsabilité individuelle accident).

### **Article 8. Acceptation du présent règlement**

Le fait de participer aux jeux implique l'acceptation pure et simple du présent règlement dans son intégralité qui a valeur de contrat.

Le règlement peut être obtenu gratuitement auprès de la Ville de Cognac et consulté en ligne sur [www.ville-cognac.fr](http://www.ville-cognac.fr).



VILLE DE  
**COGNAC**

## **ANNEXE DESCRIPTIVE DES JEUX COGNAÇAIS ADOS #4**

### **- Épreuve 1 : L'OCTOPUS RACE**

*Jardin public – théâtre de la nature / 14h*

Durée estimative : 1h

Descriptif : Pour cette épreuve, les 5 membres de chaque équipe se lient, de dos, par les bras pour former une sorte de poulpe. L'objectif est de réaliser un parcours en ligne droite le plus rapidement possible sans se délier et en conservant tout au long de la course la position autorisée.

L'octopus race débute par 3 séries de 4 équipes. Chaque série détermine un classement, de la première équipe qui franchit la ligne à la quatrième.

Les premières équipes des séries se retrouvent pour réaliser une nouvelle course qui déterminera leur classement final (de 1 à 3). Il en est de même pour les deuxièmes des séries (classement de 4 à 6), les troisièmes (classement de 7 à 9) et les quatrièmes (classement de 10 à 12).

Le résultat final correspond au classement de chacune des équipes.

Si une équipe ne respecte pas la manière de se lier pendant la course, elle est pénalisée par le jury (déclassement). De même, si une équipe chute pendant la course, elle peut repartir à l'endroit de sa chute et en reprenant la position autorisée.

### **- Épreuve 2 : LE LANCER DE CHARENTAISES**

*Jardin public – théâtre de la nature / 15h*

Durée estimative : 1h

Descriptif : L'épreuve consiste à un lancer de charentaises sur cible. Chaque membre de l'équipe aura 3 lancers de charentaises à effectuer avec le pied. Le but est de viser une cible au sol afin de marquer le plus de points possibles.

Le résultat final correspond à l'addition des lancers de l'équipe (soit 15 lancers).

### **- Épreuve 3 : BIATHLON (TROTINETTE + TIR A LA SARBACANE)**

*Jardin public - orangerie / 16h*

Durée estimative : 1h

Descriptif : L'épreuve associe un parcours à trottinette et une séance de tir à la sarbacane sous forme d'un relais chronométré. Le parcours mesure environ 100 mètres.

Le parcours à trottinette est à réaliser en relais autour de l'Orangerie. Il se termine par une séance de tir à la sarbacane sur cible où chaque relayeur dispose d'une fléchette. S'il atteint sa cible, il passe le relais à son partenaire. Sinon, il doit réaliser un parcours de pénalité (Cf. plan du parcours).

Le chronomètre s'arrête lorsque le dernier relayeur a franchi la ligne d'arrivée.

*Plan du parcours :*



#### **- Épreuve 4 : QUIZ PATRIMOINE**

*Hôtel de Ville – salle du Conseil / 17h*

Durée estimative : 30 min

Descriptif : L'épreuve est un questionnaire sur l'histoire et le patrimoine de Cognac. Une fiche réponses sera remise à chaque équipe. Chaque bonne réponse rapporte un point. Le résultat final correspond à l'addition de tous les points obtenus dans le quiz.

#### **- Épreuve 5 : BLIND TEST MUSICAL**

*Hôtel de Ville – salle du Conseil / 17h30*

Durée estimative : 30 min

Descriptif : L'épreuve est un blind test musical sur une thématique en lien avec les Jeux cognaçais. Une fiche réponses sera remise à chaque équipe. Chaque bonne réponse rapporte un point. Le résultat final correspond à l'addition de tous les points obtenus dans le blind test.

#### **- Palmarès et remise des prix**

*Hôtel de Ville / 18h*